

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 06 septembre 2022

Date affichage : 14 septembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Olivier CHARRON et Claude NEREAU

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : **Renforcement de l'offre culturelle sur le territoire**

Validation du programme « Micro-Folie »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune par l'intermédiaire du programme Petite Ville de demain a été destinataire par les services de la Villette, d'un appel à projets porté par le Ministère de la Culture, intitulé « Micro-Folie ».

Monsieur Le Maire rappelle que cette intention s'inscrit dans une réflexion globale autour du renforcement de l'offre culturelle sur le territoire.

D'autres communes du sud de la Haute Saintonge sont intéressées par le déploiement de ce dispositif (Montendre, Montlieu La Garde et Saint-Aigulin) et l'idée d'une réponse commune afin de mettre en œuvre une « Micro-Folie » itinérante a émergé. Les quatre communes concernées pourront donc déposer une demande au titre de l'appel à projets 2022 du ministère.

Monsieur Le Maire rappelle les enjeux et objectifs de ce programme « Micro-Folies » ainsi que l'intérêt pour la commune et le territoire.

En décidant d'intégrer et d'accueillir une « Micro-Folie », le bénéficiaire intègre alors un vaste réseau de lieux et de partenaires qui partagent un objectif commun de démocratisation culturelle.

Toutes les « Micro-Folies » se doivent de répondre à deux ambitions, se déclinant de manières différentes selon les spécificités de chaque territoire :

1/ Animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires

Chaque « Micro-Folie » a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges pouvant se matérialiser par la création d'un espace de vie social, d'un espace dédié aux enfants...

Elle permettra également dans la perspective de son intégration à la médiathèque de renouveler son offre et de toucher un public plus éloigné de la lecture publique.

2/ Offrir un accès direct et à tous à des chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles

En diffusant leur contenu via le dispositif du Musée Numérique. Le musée numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. En plus du Musée Numérique, un espace de réalité virtuelle sera mis en place pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°.

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Montendre, Montlieu la Garde, Montguyon et Saint-Aigulin sont en cours de finalisation de la rédaction de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) formalisées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.

La volonté d'implanter une « Micro-Folie » itinérante répond à plusieurs objectifs qui font sens par rapport à l'objectif de revitalisation du centre-bourg :

AR Prefecture

017-211702410
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

Renforcer et améliorer le cadre de vie d'un centre-bourg attractif et propice à un développement à long terme ;
Répondre aux besoins des habitants – toutes générations confondues – réduire les inégalités pour accéder à la culture ;

- Attirer de nouvelles populations (sédentaires et touristes)
- Déployer la couverture numérique ;
- Insuffler un esprit d'innovation comme source de développement du territoire ;
- Incarner une image contemporaine intelligente et connectée tournée vers l'avenir (Petite Ville de Demain)
- Exporter l'image remarquable du village à travers le réseau des Micro-Folies et au-delà.

Le projet s'adresse aux eulaliens et habitants du Sud de la Haute Saintonge. Les touristes en période estivale pourront également bénéficier de l'infrastructure ce qui viendra compléter l'offre culturelle en place.

Des animations de groupe pourront notamment faire venir les scolaires, les associations, les séniors.

La Micro-Folie serait installée :

- Dans un premier temps dans les médiathèques municipales
- Les projets pourront évoluer dans le temps afin de prendre en compte la manière dont les différents sites vivent

En parallèle de notre candidature, Monsieur Le Maire propose que la commune adhère au réseau « Micro-folie ». L'adhésion est annuelle et renouvelable par tacite reconduction.

Une contribution forfaitaire annuelle de 1 000€ TTC sera demandée à l'occasion de chaque reconduction de l'adhésion initiale au titre de l'animation du réseau.

Enfin, pour déployer le projet d'implantation d'une « Micro-Folie », il convient de procéder à l'acquisition d'équipements et de matériels. Dans le cadre d'une suite favorable donnée à l'appel à projets, cette installation pourrait bénéficier d'une aide financière s'élevant à 80% d'un investissement de 60 000€ HT pour la « Micro-Folie », à répartir entre les 4 communes partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire :

- A déposer la candidature des communes de Montendre, Montlieu la Garde, Montguyon et Saint-Aigulin pour adhérer au réseau « Micro-folies » dans le cadre d'une charte souscrite avec la Villette
- A signer ladite charte
- A signer la convention à intervenir avec les 3 communes partenaires
- A solliciter Monsieur le Maire de la commune de Montendre afin qu'il dépose les demandes de subventions correspondantes
- A dire que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 de la commune
- Ou le Maire-Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires concernant ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

